

Communiqué de presse – Energie : Pour davantage de régulation et une véritable consultation de la société civile.

La CWaPE (Commission wallonne pour l'énergie) organise ce vendredi 8 avril un colloque sur le thème « La régulation régionale : une opportunité ou un moindre mal ? » autour d'une réflexion sur les conditions d'une « bonne » régulation de marchés régionaux libéralisés.

Les organisations syndicales (FGTB et CSC), sociale (FCSS), environnementale (Fédération IEW), de défense des consommateurs (CRIOC), ainsi que plusieurs mouvements d'éducation permanente (les Equipes populaires, le MOC, Solidarités Nouvelles, la Ligue des familles) constituant le Réseau Wallon pour l'Accès Durable à l'Energie (RWADE), sont à la fois inquiètes et interpellées de l'absence à la table de discussion d'associations de consommateurs, en particulier des représentants des populations aux revenus les plus faibles. Elles souhaitent rappeler en cette occasion qu'elles veulent davantage de régulations du marché de l'énergie wallon, ainsi qu'une consultation de la société civile sur les mesures prises en matière d'énergie.

Les organisations représentées au sein du RWADE ont depuis plusieurs années émis une série de critiques quant à la libéralisation du secteur de l'énergie : elle complexifie le secteur et les procédures dans lesquelles il est facile, même pour un consommateur aguerri, de se perdre ; elle crée une situation d'oligopole dont profitent uniquement les gros producteurs et fournisseurs d'énergie ; les prix, malgré les promesses, ont augmenté, etc. Les membres du RWADE plaident pour une régulation plus forte, tant au niveau fédéral que régional. Pour ces organisations, il est évident que la régulation doit servir avant tout à protéger l'ensemble des consommateurs dans un marché de l'énergie dont la libéralisation s'avère un échec.

Dans un contexte où les défis environnementaux et énergétiques vont rendre l'énergie globalement plus chère et moins disponible, il importe d'anticiper les adaptations nécessaires tout en étant particulièrement attentif aux effets discriminants qui, on peut le craindre, ne feront que se renforcer. Pour le RWADE, la priorité est donc de permettre à tous les ménages, indépendamment de leurs revenus, de pouvoir bénéficier d'un accès aux services de l'énergie, condition *sine qua non* pour mener une vie conforme à la dignité humaine, garantie par l'article 23 de notre Constitution.

L'effectivité de ce droit aux services de l'énergie passera nécessairement par le renforcement de la régulation, afin d'offrir une protection à l'ensemble des ménages face aux pratiques abusives des acteurs du marché (obligation de faire offre non discriminatoire, gestion préventive et curative du contentieux via des montants d'acompte adaptés, des plans de paiement raisonnables, etc.). De telles mesures de régulation devront être articulées avec une intervention des pouvoirs publics ciblée sur les ménages à bas revenus (amélioration de la définition du tarif social et de ses bénéficiaires, politique de rénovation énergétique des logements qui réduise plutôt que ne renforce les inégalités d'accès aux services de l'énergie). Enfin, les arbitrages entre les droits et devoirs de chacune des parties doivent être soumis à une décision de justice, à l'image de ce qui est actuellement institué pour le droit au logement.

Si les pouvoirs du régulateur et son indépendance à l'égard des acteurs du marché méritent donc d'être renforcés, il convient en même temps de définir démocratiquement le rôle de ce régulateur, afin de rendre son action congruente avec celle des pouvoirs publics et conforme aux principes du droit. Il ne peut en effet être question de confier au régulateur des marchés le soin de définir la politique sociale de l'énergie. C'est au Parlement et non pas au régulateur qu'il revient de définir l'intérêt général, et aux organisations de consommateurs, de définir les intérêts des consommateurs. Il convient donc de prendre les mesures qui contraignent le régulateur à en tenir compte.

Les orientations en matière de libéralisation et de régulation concernent la société dans son ensemble. Aussi, le RWADE demande que soit mis en place rapidement un véritable processus – indépendant, démocratique et permanent - de concertation et d'évaluation de ces mesures de régulation ainsi que du rôle du régulateur. Nous proposons ainsi la création d'un nouveau conseil consultatif, comme il en existe dans d'autres domaines en Wallonie, notamment en matière de logement, avec l'exemple du Conseil supérieur du Logement dont il serait bon de s'inspirer pour construire une véritable concertation entre les différents acteurs de la société civile concernés par le droit à l'énergie en Région wallonne.

Contact : Aurélie Ciuti, coordinatrice du RWADE : 0497 57 38 49

